

MESRI ET COLLÈGE DE FRANCE

Programme national d'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE)

Le Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE) lance son troisième appel à candidatures pour l'année 2017. L'échéance de l'appel est fixée au 20 septembre 2017.

Le programme PAUSE est un programme national allouant des financements incitatifs aux établissements publics d'enseignement supérieur et aux organismes publics de recherche projetant d'accueillir des scientifiques en exil.

Comment intervient PAUSE ?

Attribution, sur appel à candidatures, de financements incitatifs versés aux établissements qui recrutent les scientifiques en danger ;
Évaluation et sélection des dossiers par le comité de parrainage et le comité de direction de PAUSE ;
Facilitation des procédures d'accueil en lien avec les services de l'État ;
Suivi du dispositif d'accompagnement proposé par les établissements pour l'insertion professionnelle et personnelle.

Les dossiers de candidatures sont constitués par les établissements d'enseignement supérieur publics ou les organismes de recherche publics.

Le dossier de candidature est constitué :

1. Du formulaire renseigné, daté et signé par le dirigeant de l'établissement d'accueil,
2. D'un ensemble d'annexes listées dans l'appel à candidatures.

[➔ Accéder aux documents de l'appel à candidatures](#)



20 septembre 2017